

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008**

**Délibération**  
n° 2008.12.262

**Mise à disposition  
d'un composteur  
individuel de jardin :  
tarifs 2009**

**LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 décembre 2008**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Didier TERRADE, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nicolas BALEYNAUD à Nadine GUILLET

**Excusé(s)** :

Catherine DESCHAMPS

**Excusé(s) représenté(s)** :

Michel BRONCY par Maurice HARDY, Fabienne GODICHAUD par Didier TERRADE

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS	Rapporteur : <b>Monsieur DOLIMONT</b>
----------------------------------	---------------------------------------

<b>MISE A DISPOSITION D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL DE JARDIN : TARIFS 2009</b>
--

La délibération n°31 du 25 janvier 2002 a fixé le tarif de mise à disposition d'un composteur individuel de jardin et de ses accessoires à 20 €.

En 2008, le coût d'achat est de 44 € TTC pour la ComAGA.

Compte tenu des aides apportées à ce programme et de l'importance de ce projet pour la gestion des déchets ménagers sur l'agglomération, il est proposé de reconduire le tarif de 20 € pour l'année 2009.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie - construction du 25 novembre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 10 décembre 2008,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la reconduction du tarif 2008 pour l'année 2009 de mise à disposition de composteurs individuels, soit 20 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>	<b>Affiché le :</b>
<b>24 décembre 2008</b>	<b>26 décembre 2008</b>